



**Ofi invest**  
Asset Management

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>14</b>
<b>4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>16</b>
<b>5. Comptes annuels .....</b>	<b>20</b>
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan .....	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
<b>6. Inventaire.....</b>	<b>39</b>

<b>Société de gestion</b>	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIÉS 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense
<b>Commercialisateurs</b>	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- pour les parts A et I : capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, une performance annuelle supérieure à l'indice €STER +2% pour les parts A et €STER +2,5% pour les parts I dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%, après prise en compte des frais courants..

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCP est l'€STER (European Short Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)  
Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

[https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

**Stratégie d'investissement :** La gestion mise en place est une gestion de type performance absolue. Le portefeuille n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies présentant un biais directionnel significatif durable dans le temps à une même classe d'actif. L'approche de gestion adoptée ne nécessitera aucune anticipation sur les rendements futurs pour chaque classe d'actifs, la construction du portefeuille sera effectuée selon une approche en budget de risque afin de capter la prime de diversification offertes par les marchés.

Le portefeuille est diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'exposition géographique. La stratégie de gestion visera à proposer un portefeuille diversifié et flexible, grâce à une gestion discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux de tau x, d'actions et matières premières qui composent l'univers de gestion.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une allocation stratégique de moyen/long terme pour calibrer son portefeuille entre les différentes classes d'actifs selon une approche fondamentale dite « top-down ».

Une analyse macroéconomique est réalisée par le groupe sur la base de laquelle il établit ensuite un scénario central interne. L'équipe de gestion du FCP s'appuie sur ce scénario pour procéder à la sélection des actifs jugés les plus attractifs sur le moyen terme.

La construction de portefeuille s'effectuera en risque et sera gérée dynamiquement. L'allocation, mensuelle, entre les différentes classes d'actifs et dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- d'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs auxquelles le FCP est exposé ;
- du rendement ajusté du risque attendu par la société de gestion pour chacune des classes d'actifs.

Ainsi, chaque classe d'actifs du portefeuille est pondérée en fonction de la volatilité des instruments financiers et de la corrélation entre chaque instrument.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, pour chaque actif donné, réduire l'exposition du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de cet actif, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, le portefeuille sera exposé, sur toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, et sur tous secteurs au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés, notamment :

- Actions : à travers des contrats futures et des ETFs ;
- Taux : en direct et/ou à travers des contrats futures et des ETFs ;
- Matières premières : à travers des ETFs sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Dans le cas où les marchés actions et taux seraient amenés à connaître un cycle baissier de manière synchronisée, le gérant pourra investir sur des classes d'actifs diversifiantes/dé-corrélées de ces actifs traditionnels afin de pouvoir limiter la perte extrême pour les investisseurs. Ainsi le gérant pourra s'exposer au marché des matières premières à travers des ETF qui représenteront l'évolution des sous-jacent physiques. Les secteurs envisagés sont l'énergie ou les métaux précieux afin de bénéficier pleinement de l'effet de décorrélation.

Le portefeuille sera exposé au risque de devises dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

### **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### ***=> Actions et titres donnant accès au capital***

Le FCP ne sera pas directement investi en actions ou titres donnant accès au capital.

#### ***=> Titres de créance et instruments du marché monétaire***

Le portefeuille pourra investir de 0 à 100% de son actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- obligations puttables,
- obligations callables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents jusqu'à 100% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et +30.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le fonds pourra également investir dans la limite de 25% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => **Actions et titres donnant accès au capital**

Le fonds ne sera pas directement investi en actions ou titres donnant accès au capital.

#### => **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### **Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
  - Volatilité via indices boursiers
- Nature des interventions, l'ensemble des
  - Couverture
  - Exposition
  - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Total Return Swap (sur indices et sur single-name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
  - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
  - Augmentation de l'exposition au marché

### • Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, l'OPCVM peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Exposition
  - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
  - Exposition
  - Arbitrage
  - Obligations puttables
  - Obligations callables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :  
De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :
  - de gérer la trésorerie.

### **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations utilisées :
  - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Gestion de la trésorerie
  - Optimisation des revenus du FCP

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste

toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset management\* veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

#### Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

#### Effet de levier maximum

Le niveau de levier indicatif du FCP est de 400%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

#### Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### Risques principaux :

##### Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

##### Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

\* La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFIAM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.

**Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

**Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

**Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

**Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

**Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

**Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux pays émergents**

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

**Risque en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

**Risque accessoire :****Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part A : Tous souscripteurs.

Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui acceptent d'être principalement exposés aux marchés d'actions, de taux et des matières premières dans le cadre d'une gestion flexible de la construction du portefeuille.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

**Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 26 octobre 2018.
- Date de création du Fonds : 31 janvier 2019.

# rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

## L'environnement économique :

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

## Les Banques Centrales :

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

## Impact sur les marchés financiers :

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

## LA POLITIQUE DE GESTION

Au cours du premier trimestre, avant que le conflit russo-ukrainien ne se déclenche, notre scénario de normalisation des politiques monétaires avec décalage entre les US et la zone Euro nous a amené à prendre des positions obligataires en ce sens : acheteur du 5 ans Euro et vendeur du 5 ans US. Nous avons en revanche clôturé au cours du trimestre notre position à la pentification du 10-30 ans euro.

Le contexte de tensions inflationnistes liées à la réouverture de l'économie mondiale nous a conduits à investir sur les points morts d'inflation. Les positions sur le High Yield ont été en revanche fortement réduites avec l'écartement des spreads de crédit.

Nous avons par ailleurs continué à miser sur la prime de risque des dividendes en zone euro, en basculant notre exposition 2022 sur 2023. Sur les actions, nous préférons nous positionner sur les actions chinoises, qui devraient bénéficier d'un climat plus apaisé et des nécessaires mesures de soutien. Ces mêmes mesures nous ont par ailleurs amenés à également investir sur les obligations chinoises en devise locale.

Côté secteurs, le contexte de remontée de taux nous a conduits à nous positionner à la surperformance du secteur bancaire européen. Nous avons aussi misé sur la surperformance du secteur pétrolier à partir de février, dans un contexte de début de tensions sur les prix de l'énergie.

Nous avons aussi mis en place des positions de superperformance sur les mid cap américaines, qui nous apparaissent décotées. Le plan de relance japonais, que nous jugeons très conséquent, nous a fait prendre des positions sur ce marché en valeur relative : acheteur du Nikkei, privilégié par les mesures de soutien et la faiblesse du Yen, et vendeur du Topix, plus pénalisé.

Côté devises, nous mettons en place une position acheteuse de dollar australien contre dollar néo-zélandais, du fait d'anticipations de remontées de taux bien valorisées pour la Nouvelle Zelande, et nettement moins pour l'Australien.

A cause de l'éclatement du conflit russo-ukrainien fin février, nous avons réduit le risque total du portefeuille et introduite des positions plutôt de nature à s'apprécier en cas de détérioration du conflit, notamment sur les matières premières.

Sur le second trimestre, nous avons maintenu la plupart des positions et introduit des stratégies de pentification des courbes US et Euro sur le segment 2-5 ans, avec l'adoption d'un ton de plus en plus restrictif par les banques centrales, compte tenu de l'accélération des tensions inflationnistes. Nous avons clôturé en fin de trimestre les positions sur les points morts d'inflation. Les positions sur le High Yield Euro ont été soldées et remplacées par des positions optionnelles sur les obligations High Yield US. Sur la stratégie japonaise, nous rachetons la position vendeuse et nous exposons donc uniquement au Nikkei, la zone offrant une meilleure résistance que l'Europe, chahutée par la guerre, ou les Etats-Unis, pénalisés par la hausse des taux. Pour protéger notre exposition sur les dividendes, nous ouvrons une position vendeuse sur la maturité 2024, plus à risques dans le scénario de ralentissement économique.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons clôturé quelques positions : les positions sur le High Yield américain, les obligations chinoises auxquelles nous préférons désormais les obligations émergentes, la position en AUD vs NZD qui a atteint nos objectifs. Du fait de l'avance des Etats-Unis sur l'Europe dans son cycle de resserrement, nous anticipons un ralentissement plus précoce sur cette zone, que nous traduisons en achetant les taux US 10 ans et en vendant les taux Euro 10 ans.

Le dernier trimestre voit les actifs risqués fortement rebondir jusqu'en décembre, aidés par une stabilisation des taux et des attentes de pivot de la FED qui se renforcent, à la faveur d'une dynamique d'inflation moins élevée. Avec la réouverture anticipée de la Chine, nous revenons sur les actions de ce pays. Les spreads de crédit étant fortement remontés, nous ouvrons de nouvelles positions sur la dette corporate Investment Grade, couverture contre le risque de taux, que nous voyons toujours plus hauts. Nous rouvrons de même des positions optionnelles sur le high yield US. Les positions d'arbitrage de dividendes Euro 2023 vs 2024 sont soldées et remplacées par leur équivalent aux US mais nous conservons néanmoins une exposition sur les dividendes euro 2023, qui ont encore de la valeur selon nous.

Sur la période, la performance du FCP a été pour la part A de -5,46% et la part I de -4,98% contre -0,02% son indice de référence. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	5 499 802,20	8 863 850,57
I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	7 658 324,86	16 133 034,39
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	7 031 099,74	15 753 491,54
LYXOR INDEX FUND SICAV SMART OVERNIGHT RETURN	21 650 968,04	17 696 393,97
OFI INVEST ISR CREDIT COURT EURO PART C	8 795 012,94	8 714 219,35
LYXOR INDEX FUND SICAV EURO FLOATING RATE NOTE UE UCITS ETF	17 199 615,16	12 461 741,91
ISHARES EUR INFLATION LINKED GOVT BOND UCITS ETF	4 156 438,34	11 589 868,56
MULTI UNITS LUX SICAV - LYXOR SHS C CAPITALISATION	16 517 588,28	16 894 324,22
ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	8 133 881,13	16 705 998,08
ISHARES IV PLC ETF	13 646 719,50	16 618 576,29

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations. Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

### Politique de rémunération

#### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel

de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

#### **Effets de levier**

Levier brut : 310,9%.

Levier net : 244,9%.

#### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### **Changement intervenu :**

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

#### **Changement à intervenir :**

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>83 069 074,00</b>
- Change à terme :	<b>7 305 334,40</b>
- Future :	<b>68 001 484,76</b>
- Options :	<b>7 762 254,84</b>
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>BNP PARIBAS</b>
-	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## Ofi Invest Flexible Monde

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22 rue Vernier  
75017 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Flexible Monde,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Flexible Monde constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

# comptes annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>41 148 283,05</b>	<b>46 203 631,93</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 991 642,14	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	35 446 030,30	45 895 081,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 710 610,61	308 550,52
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>9 569 097,50</b>	<b>21 837 499,91</b>
Opérations de change à terme de devises	7 499 952,71	20 537 336,35
Autres	2 069 144,79	1 300 163,56
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 503,16</b>	<b>2 111 957,58</b>
Liquidités	1 503,16	2 111 957,58
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>50 718 883,71</b>	<b>70 153 089,42</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	41 499 549,47	46 653 488,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 271 147,36	1 750 765,82
• Report à nouveau	-	16 974,37
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 915 290,11	849 086,70
• Résultat de l'exercice	-294 025,62	-322 754,04
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>40 561 381,10</b>	<b>48 947 561,06</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 116 399,78</b>	<b>360 106,64</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 116 399,78	360 106,64
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>7 385 407,79</b>	<b>20 798 564,34</b>
Opérations de change à terme de devises	7 355 906,12	20 762 819,04
Autres	29 501,67	35 745,30
<b>Comptes financiers</b>	<b>655 695,04</b>	<b>46 857,38</b>
Concours bancaires courants	655 695,04	46 857,38
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>50 718 883,71</b>	<b>70 153 089,42</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	42 312 822,40	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	4 191 950,10	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	25 688 662,36	54 053 149,31
- Marché à terme conditionnel (Options)	3 570 304,74	281 226,42
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 970,94	541,24
• Produits sur actions et valeurs assimilées	21 939,93	69 867,98
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	6 984,60	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>39 895,47</b>	<b>70 409,22</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-30 709,88	-15 031,15
• Autres charges financières	-345,72	-290,78
<b>Total (II)</b>	<b>-31 055,60</b>	<b>-15 321,93</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>8 839,87</b>	<b>55 087,29</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-335 608,53	-364 775,84
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-326 768,66</b>	<b>-309 688,55</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	32 743,04	-13 065,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-294 025,62</b>	<b>-322 754,04</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante : Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur la base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Abeille Asset management, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le

cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Méthode de comptabilisation

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part A	Actif net	1% maximum TTC
	Part I	Actif net	0,50% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Part A	Actif Net	1% maximum TTC
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de surperformance	Part A	Actif net	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM constatée par rapport à la performance de l'indice de référence + 2% <sup>(1)</sup>
	Part I		20% TTC de la surperformance de l'OPCVM constatée par rapport à la performance de l'indice de référence + 2,5% <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPCVM d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

### Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

Changements intervenus :

01/01/2022 : ESTER = Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle ; Mise à jour méthode CSP

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

24/10/2022 : Mise à jour CSP

Changement à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion ; DIC PRIIPS ; % frais d'entrée

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part A et I : capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values-nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>48 947 561,06</b>	<b>41 037 472,50</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 949 462,26	15 057 667,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 725 479,59	-7 619 547,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	650 737,05	1 677 489,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 365 077,83	-330 863,40
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 992 592,52	3 663 289,82
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 194 455,28	-4 073 954,58
Frais de transaction	-163 886,50	-79 357,18
Différences de change	-10 057,20	-3 974,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-272 345,78	-13 864,33
- Différence d'estimation exercice N	64 587,03	336 932,81
- Différence d'estimation exercice N-1	336 932,81	350 797,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 078 805,18	-57 196,43
- Différence d'estimation exercice N	1 061 248,91	-17 556,27
- Différence d'estimation exercice N-1	-17 556,27	39 640,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-326 768,66	-309 688,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	293,87	87,93
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>40 561 381,10</b>	<b>48 947 561,06</b>

\* Indemnités de lissage VL.

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	3 991 642,14

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	29 144 080,00	-	-	17 360 692,50
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	8 287 774,14	1 035 407,86	-	19 935 785,10
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	3 991 642,14	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 503,16
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	655 695,04
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	29 144 080,00	-	-	-
Autres opérations	8 287 774,14	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	3 991 642,14	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 503,16	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	655 695,04	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	21 084 000,00	-	8 060 080,00
Autres opérations	-	-	-	-	8 287 774,14

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	815 189,49	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 142 047,52	1 869 097,57	-	-
Comptes financiers	-	-	655,69	847,47
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 533 342,94	595 031,37	-	-
Comptes financiers	47 035,55	42 017,07	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>9 569 097,50</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	3 170 925,40
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	4 329 027,31
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	2 069 144,79
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>7 385 407,79</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	4 128 374,31
Montant total négocié des Achats à terme de devises	3 227 531,81
Autres Dettes :	
Somme a payer	25 315,57
Debiteurs et créditeurs divers	4 186,10
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013364924	7 823	3 949 462,26	19 671,9518	9 725 479,59
PART I / FR0013364932	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013364924		-		-
PART I / FR0013364932		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013364924		-		-
PART I / FR0013364932		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013364924		-		-
PART I / FR0013364932		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0013364924	<b>1,00</b>
PART I / FR0013364932	<b>0,50</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART A / FR0013364924	-
PART I / FR0013364932	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 6 914 324,40

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	16 974,37
Résultat	-294 025,62	-322 754,04
<b>Total</b>	<b>-294 025,62</b>	<b>-305 779,67</b>

PART A / FR0013364924	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-198 850,41	-243 782,94
<b>Total</b>	<b>-198 850,41</b>	<b>-243 782,94</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0013364932	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-95 175,21	-61 996,73
<b>Total</b>	<b>-95 175,21</b>	<b>-61 996,73</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 271 147,36	1 750 765,82
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 915 290,11	849 086,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-644 142,75</b>	<b>2 599 852,52</b>

PART A / FR0013364924	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	1 483 486,98
Capitalisation	-315 995,53	-
<b>Total</b>	<b>-315 995,53</b>	<b>1 483 486,98</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013364932	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	1 116 365,54
Capitalisation	-328 147,22	-
<b>Total</b>	<b>-328 147,22</b>	<b>1 116 365,54</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 31 janvier 2019.

Devise					
EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
<b>Actif net</b>	<b>40 561 381,10</b>	48 947 561,06	41 037 472,50	26 445 785,68	-

PART A / FR0013364924	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>41 626,8087</b>	53 475,7605	39 047,1744	10 656	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>490,85</b>	519,18	515,26	520,09	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-40,10</b>	-4,55	-4,64	-4,95	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013364932	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>400</b>	400	400	400	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>50 321,16</b>	52 959,96	52 294,52	52 259,2	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-3 849,21</b>	-154,99	-	-251,53	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>O.P.C.V.M.</b>						
IE00B4L60045	I SHARES EURO CORPORATE BOND 1-5YR UCITS ETF	PROPRE	76 475,00	7 794 332,00	EUR	19,22
IE0000FCGYF9	INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF	PROPRE	107 455,00	532 117,16	EUR	1,31
IE00BZ1NCS44	ISHARES VI PLC BLOOMBERG ENHANCED ROLL YIELD COMMODITY SWAP	PROPRE	120 592,00	815 189,49	USD	2,01
LU1829218319	LYXOR INDEX FUND SICAV EURO FLOATING RATE NOTE UE UCITS ETF	PROPRE	46 990,00	4 689 132,10	EUR	11,56
LU1190417599	LYXOR INDEX FUND SICAV SMART OVERNIGHT RETURN	PROPRE	40 385,00	3 959 345,40	EUR	9,76
FR0011614239	OFI INVEST ISR CREDIT COURT EURO PART R	PROPRE	6 610,00	6 914 324,40	EUR	17,05
IE00BKFB6K94	UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF	PROPRE	4 645,00	526 743,00	EUR	1,30
LU2178481649	XTRACKERS II SICAV EUR CORP BOND SHRT DUR SRI PAB UCITS ETF	PROPRE	188 037,00	7 901 314,74	EUR	19,48
LU0290358497	XTRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EONIA UCITS ETF	PROPRE	17 117,00	2 313 532,01	EUR	5,70
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>35 446 030,30</b>		<b>87,39</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>35 446 030,30</b>		<b>87,39</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
SX5E2303CQ14	SX5E/202303/C/4175.	PROPRE	260,00	36 400,00	EUR	0,09
SX5E2306CP05	SX5E/202306/C/4200.	PROPRE	260,00	82 940,00	EUR	0,20
SX5E2312CO08	SX5E/202312/C/3950.	PROPRE	-260,00	-533 000,00	EUR	-1,31
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-413 660,00</b>		<b>-1,02</b>
<b>Valeurs mobilières</b>						
HYG2306CP01	HYG/202306/C/78.	PROPRE	560,00	28 334,50	USD	0,07
HYG2306PP01	HYG/202306/P/62.	PROPRE	-560,00	-20 463,81	USD	-0,05
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>7 870,69</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>-405 789,31</b>		<b>-1,00</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-1 101 737,50	-1 101 737,50	EUR	-2,72
	APPEL MARGE JPY G1	PROPRE	10 780 000,00	76 552,55	JPY	0,19
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	-31 612,35	-29 620,38	USD	-0,07
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-1 054 805,33</b>		<b>-2,60</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 186,10	-4 186,10	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-4 186,10</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE AUD SGP G1	PROPRE	1 031,89	655,69	AUD	0,00
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	282,97	286,57	CHF	0,00
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-566 642,42	-566 642,42	EUR	-1,40
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	497,66	560,90	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	-5 916 773,00	-42 017,07	JPY	-0,10
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	-50 198,69	-47 035,55	USD	-0,12
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-654 191,88</b>		<b>-1,61</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 228 925,10	1 228 925,10	EUR	3,03
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	8 610 000,00	61 142,62	JPY	0,15
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	831 470,00	779 077,07	USD	1,92
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>2 069 144,79</b>		<b>5,10</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 110,39	-17 110,39	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 205,17	-8 205,17	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-0,01	-0,01	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-25 315,57</b>		<b>-0,06</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>330 645,91</b>		<b>0,82</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RTY170323	EMINI RUSSE 0323	PROPRE	41,00	-76 676,04	USD	-0,19
CA170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	688,00	78 197,50	EUR	0,19
VG170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	-122,00	162 090,00	EUR	0,40
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	220,00	180 530,00	EUR	0,45
NK100323	NIKKEI 225 0323	PROPRE	7,00	-76 552,55	JPY	-0,19
ASD201224	S&P 500 ANN 1224	PROPRE	-346,00	-11 630,36	USD	-0,03
ASD151223	S&P 500 ANNUAL 1223	PROPRE	330,00	47 680,96	USD	0,12
ES170323	S&P 500 EMINI 0323	PROPRE	-19,00	92 675,10	USD	0,23

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
KG170323	STOXX 600 O 0323	PROPRE	81,00	14 030,00	EUR	0,03
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>410 344,61</b>		<b>1,01</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RX100323	EURO BUND 0323	PROPRE	34,00	-244 290,00	EUR	-0,60
DU100323	EURO SCHATZ 0323	PROPRE	-200,00	264 080,00	EUR	0,65
IK1100323	EURO-BTP FU 0323	PROPRE	-74,00	647 100,00	EUR	1,60
UXY310323	US 10YR ULT 0323	INTRAD	2,00	-3 484,42	USD	-0,01
UXY310323	US 10YR ULT 0323	PROPRE	32,00	-18 944,72	USD	-0,05
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>644 460,86</b>		<b>1,59</b>
<b>Total Futures</b>				<b>1 054 805,47</b>		<b>2,60</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
XS2558384231	PROCTER AND GAMBLE CO ZCP 16/02/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 994 982,30	EUR	4,92
BE6339024745	SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION ZCP 30/01/2023	PROPRE	2 000 000,00	1 996 659,84	EUR	4,92
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>3 991 642,14</b>		<b>9,84</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>3 991 642,14</b>		<b>9,84</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Change a terme</b>						
	OACT 230118 JPY/EUR	RECU	83 744 000,00	594 755,84	JPY	1,47
	OACT 230118 JPY/EUR	VERSE	-592 183,73	-592 183,73	EUR	-1,46
	OACT 230118 JPY/EUR	RECU	170 729 000,00	1 213 199,11	JPY	2,99
	OACT 230118 JPY/EUR	VERSE	-1 211 986,08	-1 211 986,08	EUR	-2,99
	OACT 230118 USD/EUR	RECU	710 000,00	664 963,63	USD	1,64
	OACT 230118 USD/EUR	VERSE	-708 822,01	-708 822,01	EUR	-1,75
	OACT 230118 USD/EUR	RECU	747 700,00	698 006,82	USD	1,72
	OACT 230118 USD/EUR	VERSE	-714 539,99	-714 539,99	EUR	-1,76
	OVCT 230118 JPY/EUR	RECU	578 461,59	578 461,59	EUR	1,43
	OVCT 230118 JPY/EUR	VERSE	-83 744 000,00	-595 031,37	JPY	-1,47
	OVCT 230118 USD/EUR	RECU	2 409 160,27	2 409 160,27	EUR	5,94
	OVCT 230118 USD/EUR	VERSE	-2 348 600,00	-2 198 413,77	USD	-5,42
	OVCT 230118 USD/EUR	RECU	1 341 405,45	1 341 405,45	EUR	3,31

## OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 230118 USD/EUR	VERSE	-1 427 000,00	-1 334 929,17	USD	-3,29
<i>Total Change a terme</i>				<i>144 046,59</i>		<i>0,36</i>
<i>Total Change a terme</i>				<i>144 046,59</i>		<i>0,36</i>
<b>Total OFI INVEST FLEXIBLE MONDE</b>				<b>40 561 381,10</b>		<b>100,00</b>